



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 25 février 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grignon, Hautecluse Les Salazes, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellegarde, Notre-Dame-des-Milandes, Pallud, Plancherine, Queige, Roynat, Saint-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénay, Tournon, Tournon-sur-Rhône, Uriage, Venon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni le Mercredi 25 février 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente à Frontenex, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

53 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET

GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Claudie LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean- Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Objet : Agriculture – Aide exceptionnelle en soutien aux exploitants et acteurs de la filière impactés par la crise de la Dermatose Nodulaire Contagieuse

Rapporteur : M. le Président

Par la délibération du 25 septembre 2025, le Conseil Communautaire d'Arlysère a approuvé le principe d'une contribution financière pour soutenir les exploitants et acteurs de la filière lait impactés par la crise de la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC), à hauteur de 1 euro/habitant, soit 61 836 euros

Suite à la précision des besoins directs et indirects des agriculteurs et des opérateurs économiques ainsi que des premiers retours sur la prise en charge par les différents financeurs, il est proposé que la Communauté d'Agglomération apporte son soutien financier selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises de transformation fromagère : intervention financière en complément et dans le cadre de l'aide Régionale (chef de file des aides économiques aux entreprises), et sur des bases identiques à celles du Département de la Savoie, soit :
 - o Pour les entreprises laitières de l'aval engagées en signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et dans le système coopératif, les coopératives de Flumet et de Beaufort, Arlysère apportera un soutien de 20 % du montant total des pertes retenues.
 - o Pour l'Abbaye de Tamié, considérant qu'il ne s'agit pas d'une coopérative et que les fabrications fromagères ne sont pas sous signe officiel de qualité et d'origine, il est proposé un accompagnement forfaitaire de 10 000 €.

Les aides attribuées sont précisées dans le tableau ci-dessous.

	Coopérative laitière du Val d'Arly (Flumet)	Coopérative laitière du Beaufortain	Abbaye de Tamié
Total des pertes évaluées par les opérateurs et retenues par la Région AURA	86 749 €	10 406 €	78 980 €
Montant de subvention Région soumise au vote (50 % des pertes)	43 374,00 €	5 203,00 €	39 490 €
Intervention Département de Savoie	17 349,80 €	2 081,20 €	10 000 €
Intervention d'Arlysère	17 349.80 €	2 081.20 € €	10 000 €

L'aide versée par Arlysère est une aide en trésorerie pour les entreprises de transformation laitière et fromagère touchées par la DNC. Versée sous forme de subvention, elle vise à apporter un soutien en trésorerie aux entreprises de transformation fromagère ayant fait l'objet de pertes d'activités directe en raison de la DNC et en priorité les coopératives. Elle dépend du régime d'aide d'Etat des minimis d'entreprises.

- Pour les éleveurs bovins non foyer les plus fragilisés du territoire qui ont dû acheter du foin du fait des restrictions de mouvement de leurs troupeaux, Arlysère propose de leur verser

une aide en trésorerie en complément de l'aide que l'Etat versera dans le cadre du dispositif d'urgence pour soutenir la trésorerie des exploitations d'élevage de bovins non foyers les plus fragilisées économiquement (les élevages foyers bénéficiant d'une indemnisation spécifique).

Le montant exact de l'aide sera acté dans une prochaine délibération en fonction de l'aide finale attribuée par l'Etat.

L'aide d'Arlysère, qui sera versée sous forme de subvention, dépend du régime d'aide d'Etat des minimis d'entreprise agricole prévoyant notamment que les aides accordées ne doivent pas excéder un plafond de 50 000 € sur les trois derniers exercices fiscaux glissants (avec application de la transparence GAEC permettant de relever ce plafond pour les GAEC totaux).

Le listing des agriculteurs éligibles à cette aide complémentaire de la part d'Arlysère est le suivant :

Bénéficiaire	Forme juridique	Commune	SIRET
EARL ferme d'Emile	EARL	Hauteluze	81932257900015
SARL du Pachon	SARL	Villard sur Doron	92989289100011
Palluel-Blanc Bruno	EI	Villard sur Doron	40867379600012
La Grange à Dime	GAEC	Ugine	43532387800015
Gaec du Faigle	GAEC	Allondaz	53853817400011
GAEC plaine et montagnes	GAEC	Verrens-Arvey	83888899800013
Boson Benoît	EI	Mercury	81472107200019
Bernard Valérie	EI	Rognaix	82467600100012

Ces aides, versées aux opérateurs aval et aux éleveurs bovins non foyers de DNC, seront versées par Arlysère dans le cadre de la convention modifiée N°1 relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et Arlysère qui a été travaillée en ce sens et figure en annexe de cette délibération.

L'aide aux entreprises de l'aval sera versée suite à la validation de cette délibération.

L'aide versée aux éleveurs bovins non foyer sera calculée et versée ultérieurement et fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou son représentant, à modifier la convention relative aux aides aux entreprises qui figure en annexe et à la signer ;**
- **autorise M. le Président, ou son représentant, à verser une aide aux coopératives de Flumet et de Beaufort ainsi qu'à l'abbaye de Tamié selon les montants stipulés ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

